

Responsable de la sécurité

RNCP30367 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	344, 315
Code(s) ROME	M1302, K2503, K2502, M1402
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	17/04/2021

Certificateur(s)

PRO-COM-SECURITE · SIRET : 48353462400059

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le Responsable de la sécurité exercent des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes et de vidéoprotection doivent disposer d'une qualification conforme et reconnue par le Code de la Sécurité Intérieure et ses textes réglementaires.

Le titre) permet à leurs détenteurs de pouvoir accéder à ces fonctions et responsabilités, gestionnaire de petite ou moyenne entreprise ou responsable de service interne. Il est autonome dans ses fonctions.

Ses actions lui permettent directement de participer à l'évolution et la pérennité de l'entreprise.

Les missions réalisées par le titulaire de la certification sont séparées en 4 blocs d'activités :

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées

1. Déterminer les budgets.
2. Situer son service sur le plan légal, créer la relation avec les autorités
3. Créer un appel d'offre et identifier les prestataires
4. Manager les équipes

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

TPE ou TME ou agence de groupe dans le secteur de la sécurité privée ayant pour objet (avec ou sans l'aide de chiens) :

- la surveillance et la sécurité des hommes, le gardiennage des biens meubles ou immeubles, de façon directe ou par des systèmes électroniques de sécurité
- le transport et la surveillance de biens précieux définis par les textes (fonds, bijoux, métaux précieux) ainsi que le traitement des fonds transportés ;
- la protection de l'intégrité physique des personnes, en particulier par la protection rapprochée
- la recherche privée
- les activités de vidéo protection
- responsable d'un service d'ordre interne de sécurité
- la personne désignée responsable de la sécurité dans une collectivité, une industrie un ERP ou un IGH.
- les fonctionnaires de l'état en charge de la sécurité des populations.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise
- K2503 : Sécurité et surveillance privées
- K2502 : management en sécurité
- M1402 : conseil en organisation et management d'entreprise

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Loi n° 83-629 du 12 juillet 1983

Loi d 21 janvier 1995

Décret du 31 mai 1997

Décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005

Arrêté du 3 août 2007

Arrêté du 20 mai 2011 modifiant l'arrête du 03 aout 2007 relatif à l'agrément prévu à l'article 1° du décret n° 2005-1122 du 06 septembre 2005 modifié pris pour l'application de la loi n°83-629 du 12 juillet 1983

Arrêté du 25 juin 1980 et arrêté du 30 décembre 2011

Arrêté du 02 mai 2005

<http://dev.cnaps-securite.fr/vos-demarches/autorisation-d-exerce>

Est concernée la fourniture de prestations de services dans les domaines suivants : La surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans cet immeuble ;

La vidéoprotection ;

Le transport et la surveillance, jusqu'à leur livraison effective, des fonds, des bijoux ou métaux précieux ;

La maintenance et la gestion de distributeurs automatiques de billets (DAB) ;

La protection de l'intégrité physique des personnes ;

La recherche privée, définie comme l'activité de recueil, même sans faire état de sa qualité, ni révéler l'objet de sa mission, d'informations ou de renseignements destinés à des tiers, en vue de la défense de leurs intérêts.

La sécurité incendie

Information complémentaire :

La liste des gérants ou dirigeants et associés de l'entreprise, accompagnée de la copie recto-verso de leurs titres d'identité en cours de validité.

Pour les gérants ou dirigeants et associés ressortissants étrangers : fournir un extrait original du casier judiciaire du pays d'origine délivré depuis moins de trois mois, traduit en français le cas échéant Le formulaire relatif aux participations financières, et complété par chacun des gérants, dirigeants et associés (ce formulaire peut être téléchargé depuis le site internet du CNAPS : www.cnaps-securite.fr)

Pour les gérants ou dirigeants : fournir une attestation sur l'honneur déclarant n'exercer aucune autre des activités privées de sécurité suivantes : protection physique des personnes ; activité de recherches privées.

Pour les gérants ou dirigeants : fournir un justificatif d'aptitude professionnelle à exercer les fonctions de gérant ou dirigeant d'une entreprise de sécurité privée.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 627 €
Familles professionnelles (FAP)	L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	38 870

Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	16 %
Familles professionnelles (FAP)	L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Le Jury sera composé au minimum de 3 personnes : Le président plus deux membres+ 2 Jurys (employeurs ou salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée en activité, Homme ou femme, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications des compétences du titre.

1 président : Qui est obligatoirement un(e) professionnel(le) employeur de la sécurité en activité et ayant 3 ans d'expérience minimum dans sa fonction.

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Les modes de désignations du président de jury et des 2 autres jurys, se font de manières identiques

COMPOSITION DU JURY — VAE

Président de la certification et deux membres professionnels ayant plus de trois années d'expérience

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	17/04/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

PROCOM FORMATION

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/30367/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	3
Montant total engagé	10 006 €
Coût moyen par dossier	3 335 €
Durée moyenne	175 h
Période	12/2020 – 03/2021
France compétences	68 %
Reste à charge titulaire	26 %
France Travail	6 %

